

**Bureau de la métropole du 28 septembre 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
14 septembre 2018

Conseillers en exercice  
37

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**B 2018-09-290 HABITAT**

**Fonds d'Intervention pour l'Habitat - actualisation des aides financières à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de la délégation des crédits de l'Anah.**

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER  
donne lecture du rapport suivant

**HABITAT – Fonds d'Intervention pour l'Habitat - actualisation des aides financières à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de la délégation des crédits de l'Anah.**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis de nombreuses années et dans le cadre de son PLU facteur 4, Brest métropole mène une politique forte accompagnant la réhabilitation du parc immobilier privé dégradé et énergivore. Pour se faire, Brest métropole a mis en place le Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) : il s'agit d'un dispositif d'aides financières sur fonds propres qui intervient en complément des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) sur des projets de réhabilitation en immeubles collectifs ou habitat individuel.

Le Fonds d'Intervention pour l'Habitat est mobilisé à travers différents programmes opérationnels menés avec l'Anah sur les thématiques suivantes :

- la rénovation des copropriétés en difficulté,
- la production d'une offre de logement privé à loyer modéré,
- la promotion de la qualité architecturale des travaux,
- la requalification des façades,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- le maintien dans le logement des propriétaires occupants modestes.

Les aides du FIH actuellement en vigueur ont été approuvées par délibérations du Bureau du 17 mars 2017 et du 29 septembre 2017 à l'occasion du renouvellement de la délégation des crédits de l'Anah. (tableau récapitulatif joint pour mémoire)

Une actualisation des aides est proposée afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux identifiés pour compléter et optimiser les dispositifs opérationnels. Un tableau est annexé à la présente délibération détaillant les évolutions qui concernent principalement:

- Dans le cadre de l'OPAH-RU multi sites (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain), il est proposé de mettre en place :
  - une nouvelle prime liée au surcoût des opérations de portage immobilier menées par le concessionnaire sur l'habitat collectif dégradé,
  - une subvention pour la transformation d'usage des rez-de-chaussées vacants sur les secteurs en renouvellement urbain en cohérence avec les conclusions de l'étude sur les pas de porte commerciaux,
  - une majoration de l'aide au ravalement des façades sur les secteurs prioritaires intégrant un élargissement du périmètre d'intervention (cartographie jointe en annexe),

-un élargissement de l'aide au financement des diagnostics préalables prenant en compte les études de maîtrise d'œuvre et diagnostics électricité.

- Dans le cadre du POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des difficultés en Copropriétés), il est proposé de mettre en place une nouvelle prime pour financer les audits juridiques, financiers et de gestion concernant les copropriétés fragiles.

Enfin dans le cadre du PIG (Programme d'intérêt Général Habitat Durable), il est proposé de mettre en place une nouvelle aide favorisant la production de logements locatifs conventionnés sans travaux, à loyer modéré, dans le cadre d'une intermédiation locative sociale.

Le FIH sera encore amené à évoluer selon les besoins des opérations programmées ainsi que dans le cadre des évolutions du programme d'action de l'Anah.

Il génère chaque année entre 100 et 150 dossiers de subventions approuvés par le Bureau de la métropole représentant en moyenne par an entre 350 000 et 450 000 euros de crédits d'investissement engagés par la métropole brestoise.

### **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le principe et les critères d'actualisation du Fonds d'Intervention pour l'Habitat,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et de faire procéder au versement des aides.

#### Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION  
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

#### Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS  
Abstention: Le groupe Rassemblement pour Brest